

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont tenue le 2 mars 2020 à 19h00, en la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Claude Brunet et Pierre Salois

Est absent : monsieur Daniel Houde

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 FÉVRIER 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 2 MARS 2020**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Commission scolaire des Laurentides – Projet de loi 40;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Autorisation de signature de l'entente de résiliation de bail avec Telus Communications Inc.;
 - 7.2 Lancement du projet budget participatif;
 - 7.3 Embauche de monsieur Frédéric Hamel, préposé aux travaux publics, salarié régulier à horaire flexible;
 - 7.4 Autorisation de tenir un barrage routier promotionnel - Opération Nez-Rouge;
 - 7.5 Nouveau plan de sécurité civil en cas de sinistre;
 - 7.6 Signature de trois (3) lettres d'entente entre la Municipalité et le Syndicat;
 - 7.7 Demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains
 - 7.8 Octroi d'un don au Club optimiste;
8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Adoption du règlement 860-20 sur la tarification pour l'utilisation d'un bien et/ou d'une activité de la Municipalité, certificats et permis;
 - 8.2 Adoption du règlement 869-20 relatif à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
 - 8.3 Avis de motion concernant le projet de règlement 757-63-20 modifiant le règlement de zonage 757-07 et ses amendements, afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et certains articles concernant les fonctionnaires désignés;

- 8.4 Adoption du règlement 758-07-20 modifiant le règlement #758-07 et ses amendements relatifs aux permis et aux certificats d'autorisation afin de modifier certains articles dudit règlement;
- 8.5 Avis de motion concernant le projet de règlement 794-10-1 sur la formation du comité consultatif en environnement;
- 8.6 Adoption du règlement 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$ pour en acquitter le coût;
- 8.7 Dépôt du certificat du greffier concernant la demande de processus référendaire pour le règlement 866-19;

9. **TRAVAUX PUBLICS**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;

9.1 Permission de voirie – Ministère des Transports du Québec;

10. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;

10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 février 2020;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.)

10.2 PIIA 2020-0001 – 684 boul. des Laurentides, (Zone I-1-219) Nouvelle enseigne à plat sur le bâtiment principal, modification et ajout d'une enseigne sur poteau (structure existante) – Bâtiment commercial;

10.3 PIIA 2020-0002 – 112, Place des Geais-Bleus, (Zone R-1-205) Agrandissement du bâtiment principal en cour arrière – Résidence unifamiliale

Demande de dérogation mineure

10.4 Dérogation mineure 2020-0003 – ch. des Épinettes – Lot 5 722 024 (Zone P-2-242) zone tampon, distance entre les cases de stationnement et le bâtiment commercial et plantation d'arbres le long de la ligne avant de la propriété;

11. **ENVIRONNEMENT**

- Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

12.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 143 900 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2020;

12.2 Appel de soumissions pour la vente d'une émission de billets au montant de 1 143 900 \$;

12.3 Libération du dépôt de garantie pour l'aménagement paysager du 684, boulevard des Laurentides;

12.4 Affectation du surplus accumulé de la réserve pour les dépenses d'élection;

12.5 Affectation du surplus accumulé de la réserve infrastructures aqueduc/eaux usées;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;
 - 13.1 Embauche de madame Jade Savage à titre d'éducatrice spécialisée – Campuces été 2020;
 - 13.2 Signature de l'entente intermunicipale relative au paiement des coûts concernant l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour;

14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

16. **INFORMATIONS DIVERSES**

17. **VARIA**

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13071-0220

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

Ajout du point 17.1 : Entente de terminaison d'emploi, employé 0296

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

Le conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

13072-0220

Résolution – Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2020

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyée par monsieur Pierre Salois et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13073-0220

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes à payer au 2 mars 2020

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 2 mars 2020, au montant de 663 844,66 \$, et les comptes payés au 2 mars 2020, au montant de 313 193,99 \$, soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

Commission scolaire des Laurentides – Projet de loi 40;

ADMINISTRATION

13074-0220

Résolution - Autorisation de signature de l'entente de résiliation de bail avec Telus Communications Inc

ATTENDU la résolution adoptée à la séance du 3 février 2020 à l'effet de permettre la signature d'un bail avec Bell pour la location d'un terrain ayant pour but l'opération d'une tour de télécommunications;

ATTENDU QUE la Municipalité doit également résilier le bail qu'elle a actuellement avec TELUS Communication Inc. jusqu'au 31 octobre 2021;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente de résiliation, la Municipalité devra rembourser à TELUS un montant de 10 416.66 \$ en sommes perçues d'avance, lesquelles sommes seront majorées et perçus dans le cadre du bail signé avec Bell.

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** le directeur général à signer l'entente de résiliation de bail avec TELUS, tel que joint à la présente résolution. Il est également résolu d'**AUTORISER** la direction à rembourser à TELUS la somme de 10 416,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13075-0220

Résolution - Lancement du projet budget participatif

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a prévu une somme de 5 000 \$ au budget pour un projet de budget participatif;

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser la participation citoyenne pour le développement de nouveaux projets dans la Municipalité.

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'effectuer le lancement du projet participatif aux conditions énoncés au document ci-joint. Le conseil invite la population à participer en grand nombre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13076-0220

Résolution – Embauche de monsieur Frédéric Hamel, préposé aux travaux publics, salarié régulier à horaire flexible

ATTENDU le besoin en personnel du service des travaux publics suite à des départs à la retraite;

ATTENDU les recommandations du directeur général et du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu **D'EMBAUCHER** monsieur Frédéric Hamel à titre de préposé aux travaux publics dans un poste régulier à horaire flexible, à raison de 40 heures/semaine selon l'échelon 2, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13077-0220

Résolution – Autorisation de tenir un barrage routier promotionnel – Opération Nez-Rouge des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande de l'organisme Opération Nez Rouge d'effectuer un barrage routier sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite se déplacer dans la Municipalité le 21 novembre 2020 aux heures d'affluence afin d'amasser des dons;

ATTENDU QUE le barrage se tiendra à l'angle des rue chemin Avila et chemin des Pentés;

ATTENDU QUE les responsables de l'organisme Opération Nez Rouge s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage également à aviser la Sûreté du Québec à cette fin;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité **AUTORISE** Opération Nez Rouge à tenir un barrage routier le 21 novembre 2020, aux heures d'affluence, afin d'amasser des dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13078-0220

Résolution – Nouveau plan de sécurité civile en cas de sinistre

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE ce plan doit être maintenu opérationnel et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place dans le Plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU que le nouveau Plan de sécurité civile en cas de sinistre vise à rehausser le niveau de préparation de la Municipalité et accroître son autonomie et la protection de sa population lors d'un sinistre.

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu d'**ADOPTER** le nouveau plan de sécurité civile en cas de sinistre de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13079-0220

Résolution - Signature de trois (3) lettres d'entente entre la Municipalité et le syndicat;

ATTENDU la volonté du conseil de créer 2 postes soit celui de préposé à l'entretien et d'assistant inspecteur en urbanisme et en environnement;

ATTENDU la nécessité de définir l'échelle salariale pour le poste de journalier (anciennement manoeuvre à la convention collective) pour lequel l'échelle salariale n'était pas encore définie;

ATTENDU l'étude salariale réalisée par la direction;

ATTENDU que ces lettres d'ententes ont déjà été acceptées par le syndicat;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ENTÉRINER** les lettres d'entente 2020-01, 2020-02 et 2020-03 intervenues entre la Municipalité et le syndicat ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13080-0220

Résolution – Demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains

ATTENDU que la Municipalité souhaite aménager un sentier multifonctionnel entre l'extrémité du chemin des Cormiers et le chemin du Moulin ;

ATTENDU que la Municipalité est bénéficiaire d'une servitude lui permettant d'aménager ce sentier;

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) offre une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% des coûts pour ce type de projet;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu :

D'**AUTORISER** le directeur général à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel entre l'extrémité du chemin de la Promenade et le chemin du Moulin ;

D' **AUTORISER** le directeur général à signer tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13081-0220

Résolution – Octroi d'un don au Club optimiste

ATTENDU la demande de don présentée par le Club optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU la participation du Club optimiste à certaines activités de la Municipalité, tel que le dépouillement d'arbre de Noël;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**OCTROYER** un don de 500 \$ au Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2020, prélevé à même le poste budgétaire 2-130-00-970;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13082-0220

Résolution – Adoption du règlement 860-20 sur la tarification pour l'utilisation d'un bien et/ou d'une activité de la Municipalité, certificats et permis

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services et/ou activités de la Municipalité ainsi que les certificats et les permis;

ATTENDU les dispositions de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 3 février 2020;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité **ADOpte** le règlement 860-20 sur la tarification pour l'utilisation d'un bien et/ou d'une activité de la Municipalité, certificats et permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13083-0220

Résolution – Adoption du règlement 869-20 relatif à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22; ci-après le « Règlement »);

ATTENDU QU'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE l'interdiction est levée si, en application de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la Municipalité effectue l'entretien des systèmes de traitement par rayonnement ultraviolet en s'assurant de la prise en charge des contrats par les propriétaires;

ATTENDU QUE la mise en place du système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sera encadrée par l'obtention d'un permis de construction, tel que requis par le Règlement 758-07 relatif aux permis et aux certificats d'autorisation;

ATTENDU QUE les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet permettent un choix de systèmes plus varié lorsqu'il y a plusieurs contraintes à l'aménagement d'une installation des traitements des eaux usées;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de mettre en œuvre des normes de suivi des entretiens des systèmes de traitement tertiaire par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil tenue le 3 février 2020;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité **ADOpte** le règlement 869-20 relatif à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion concernant le projet de règlement 757-63-20 modifiant le règlement de zonage 757-07 et ses amendements, afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et à certains articles concernant les fonctionnaires désignés

Avis de motion est par la présente donné par madame Pascale Auger à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-63-20 modifiant le règlement de zonage 757-07 et ses amendements, afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes.

Le projet de règlement est déposée séance tenante.

13084-0220

Résolution – Adoption du règlement 758-07-20, modifiant le règlement #758-07 et ses amendements relatifs aux permis et aux certificats d'autorisation afin de modifier certains articles dudit règlement

ATTENDU QUE la Municipalité veut apporter des précisions en ajoutant la liste des titres de postes des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité veut réunir la tarification de tous ses services en un seul règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil tenue le 3 février 2020;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité **ADOpte** le règlement numéro 758-07-20, modifiant le règlement #758-07 et ses amendements relatifs aux permis et aux certificats d'autorisation afin de modifier certains articles dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion concernant le projet de règlement 794-10-1 sur la formation du comité consultatif en environnement

Avis de motion est par la présente donné par madame Diane Jeannotte à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 794-10-1 modifiant le règlement 794-10 sur la formation du comité consultatif en environnement.

Le projet de règlement est déposée séance tenante.

13085-0220

Résolution - Adoption du règlement 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$ pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont souhaite acquérir une partie du lot 3 857 053P ;

ATTENDU QUE le conseil est autorisé à dépenser une somme de 520 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil tenue le 3 février 2020;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme ,appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité **ADOpte** le règlement numéro 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du certificat du greffier concernant la demande de processus référendaire pour le règlement 866-19

Le certificat du greffier concernant la demande de processus référendaire est déposé pour le règlement #866-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Prévost. Aucune demande n'a été reçue.

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13086-0220

Résolution – Permission de voirie – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par ledit ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état général;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu de **DEMANDER** au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie pour l'année 2020 et d'**AUTORISER** le directeur des travaux publics ou son représentant à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la municipalité s'**ENGAGE** à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

13087-0220

Résolution - PIIA 2020-0001 – 684 boul. des Laurentides, (Zone I-1-219), nouvelle enseigne à plat sur le bâtiment principal, modification et ajout d'une enseigne sur poteau (structure existante) – Bâtiment commercial

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le bâtiment principal, ainsi que pour la modification de deux enseignes sur poteau (structure existante) et l'ajout d'une enseigne sur poteau (structure existante) correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de PIIA pour l'installation d'enseignes avait précédemment été acceptée en date du 14 janvier 2019, résolution no. 12656-0119;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la modification de deux (2) enseignes sur poteau et l'ajout d'une (1) enseigne sur poteau, le tout sur la structure existante du 684 boulevard des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13088-0220

Résolution - PIIA 2020-0002 – 112, Place des Geais-Bleus, (Zone R-1-205), agrandissement du bâtiment principal en cour arrière – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la fondation de l'agrandissement du bâtiment principal sera sur pieux;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs et le revêtement de la toiture de l'agrandissement seront de couleur similaire à celles du bâtiment principal;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière, situé au 112 Place des Geais-Bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13089-0220

Résolution - Dérogation mineure 2020-0003 – ch. des Épinettes – Lot 5 722 024 (Zone P-2-242), zone tampon, distance entre les cases de stationnement et le bâtiment commercial et plantation d'arbres le long de la ligne avant de la propriété

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une implantation proposée d'un futur bâtiment commercial sur le lot 5 722 024;

ATTENDU QUE le terrain visé est situé sur un coin et est bordé par deux (2) rues, soit le chemin des Épinettes et le chemin de la Promenade;

ATTENDU QUE l'implantation du futur bâtiment et de l'aire de stationnement sont restreints en raison des différentes contraintes présentes sur le terrain, telles que la présence d'un ruisseau et de sa bande riveraine, la future servitude de passage, soit l'allée d'accès vers le lot adjacent portant le numéro 5 902 170, ainsi que d'une servitude d'utilité publique en raison de la présence des infrastructures d'égout et aqueduc traversant le coin avant du terrain;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure du lot afin de permettre :

- L'aménagement d'une zone tampon de 5 mètres de large sur le terrain à usage commercial et permettre l'aménagement d'une zone tampon de 5 mètres de large sur le terrain adjacent à usage communautaire, alors qu'une zone tampon d'une largeur minimale de 10 mètres est prescrite sur le terrain à usage commercial adjacent à un usage communautaire;
- L'aménagement de cases de stationnements à un (1) mètre du bâtiment principal, alors qu'un minimum de deux (2) mètres est requis par rapport à un bâtiment d'usage commercial;
- Permettre que soient réalisées des plantations d'arbres en cour avant de la propriété, aux endroits jugés possibles sans avoir à planter un arbre à chaque tranche de 7 mètres le long de la ligne avant, alors que la réglementation l'exige et ce, aux **CONDITIONS** suivantes :
 1. Que le nombre d'arbres requis à chaque 7 mètres linéaires soient plantés de part et d'autre des tuyaux d'infrastructures et ce, à une distance minimale de 3 mètres de ceux-ci.
 2. Que les essences soient choisies de façon à favoriser la protection du réseau d'infrastructure à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

FINANCES

Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13090-0220

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 143 900 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2020

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite emprunter par billets un montant total de 1 143 900 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2020 et réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
750-07-01	6 200 \$
750-07-02	28 400 \$
754-07	6 900 \$
828-14 (subvention)	840 700 \$
828-14	261 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 828-14, la Municipalité souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire(sse) et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	69 100 \$	
2022.	70 900 \$	
2023.	72 600 \$	
2024.	74 600 \$	
2025.	76 600 \$	(à payer en 2025)
2025.	780 100 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 828-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13091-0220

Résolution – Appel de soumissions pour la vente d'une émission de billets au montant de 1 143 900 \$

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 mars 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 mars 2020
Montant :	1 143 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mars 2020, au montant de 1 143 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

69 100 \$	2,05000 %	2021
70 900 \$	2,05000 %	2022
72 600 \$	2,05000 %	2023
74 600 \$	2,05000 %	2024
856 700 \$	2,05000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,05000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT

69 100 \$	2,10000 %	2021
70 900 \$	2,10000 %	2022
72 600 \$	2,10000 %	2023
74 600 \$	2,10000 %	2024
856 700 \$	2,10000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,10000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

69 100 \$	1,70000 %	2021
70 900 \$	1,70000 %	2022
72 600 \$	1,70000 %	2023
74 600 \$	1,80000 %	2024
856 700 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,75000

Coût réel : 2,17825 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Piedmont accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 mars 2020 au montant de 1 143 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 750-07-01, 750-07-02, 754-07 et 828-14. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13092-0220

Résolution – Libération du dépôt de garantie pour l'aménagement paysager du 684, boulevard des Laurentides

ATTENDU QUE le propriétaire du 684, boulevard des Laurentides a déposé la somme de 2 000\$ afin de garantir la réalisation d'un aménagement paysager pour son enseigne;

ATTENDU les recommandations de monsieur Samuel Henri, conseiller en urbanisme;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Pascale Auger et résolu d'**AUTORISER** la directrice des finances à remettre au propriétaire du 684, boulevard des Laurentides le montant de 2 000 \$, représentant la somme déposée pour garantir la réalisation d'un aménagement paysager pour son enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13093-0220

Résolution – Affectation du surplus accumulé de la réserve pour les dépenses d'élection

ATTENDU le règlement 862-19 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales;

ATTENDU que le conseil doit affecter à cette fin une somme de 10 000 \$ par exercice financier ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu d'**AUTORISER** la directrice des finances à affecter la somme de 10 000 \$ du surplus libre au surplus affecté, à titre de réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13094-0220

Résolution - Affectation du surplus accumulé de la réserve infrastructures aqueduc/eaux usées

ATTENDU le règlement 861-19 créant une réserve financière destinée à améliorer ou prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'évacuation des eaux usées;

ATTENDU que le conseil doit affecter à cette fin une somme de 5\$ prélevée de chaque propriétaire d'un immeuble raccordé aux services d'aqueduc et/ou d'eaux usées desservis en 2019 ;

ATTENDU que la somme de 18 155 \$ doit être rétroactive au 31 décembre 2019, puisqu'elle a été perçue lors de la taxation de 2019;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Pierre Salois et résolu d'**AUTORISER** la directrice des finances à affecter la somme de 18 155 \$ du surplus libre au surplus affecté à titre de réserve financière destinée à améliorer ou prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'évacuation des eaux usées et ce, en date du 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

13095-0220

Résolution - Embauche de madame Jade Savage à titre d'éducatrice spécialisée – Campuces - Été 2020

ATTENDU le processus d'affichage du poste, l'analyse de sélection et l'entrevue d'embauche réalisée le 24 février 2020;

ATTENDU QUE la candidate répond aux critères du poste en plus d'avoir une expérience au Campuces lors de l'édition de 2019;

ATTENDU les recommandations de la directrice et de la technicienne du service des loisirs;

ATTENDU la planification des entrevues nécessitant sa participation pour les postes en accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers au début du mois de mars 2020;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** madame Jade Savage à titre d'éducatrice spécialisée du Campuces de Piedmont pour l'édition 2020, selon les conditions salariales définies par la résolution 13050-0120.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13096-0220

Résolution - Signature de l'entente intermunicipale relative au paiement des coûts concernant l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour

ATTENDU QUE la Municipalité est partie de l'entente sur le paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour en vertu de la résolution 11597-0416 signée en 2016;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente souhaitent l'ajuster afin de fixer l'âge maximum et minimum des enfants visés par l'entente, ainsi que pour fixer un seuil maximal quant au taux horaire remboursé pour les services d'un accompagnateur;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Pierre Salois et résolu d'**AUTORISER** le directeur général et la mairesse à signer l'entente intermunicipale ci-jointe, relative au paiement des coûts concernant l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13097-0220

Résolution – Entente de terminaison d'emploi, employé 0296

ATTENDU l'entente de principe négociée avec l'employé 0296 concernant la terminaison de son emploi ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Pierre Salois et résolu d'**ENTÉRINER** l'entente de principe entre la Municipalité et l'employé 0296 et d'**AUTORISER** le directeur général à signer tout document pertinent à la conclusion de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

13098-0220

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h10, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

JEAN-FRANÇOIS ALBERT
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse